

d'une date ultérieure. [La période pendant laquelle le titulaire est autorisé à retourner ne doit pas être inférieure à trois mois].

3. En cas d'établissement dans un autre pays que celui où le présent titre a été délivré, le titulaire doit, s'il veut se déplacer à nouveau, faire la demande d'un nouveau titre aux autorités compétentes du pays de sa résidence. [L'ancien titre de voyage sera remis à l'autorité qui délivre le nouveau titre pour être renvoyé à l'autorité qui l'a délivré.]¹

(Ce titre contient . . . pages, non compris la couverture.)

(2)

Lieu et date de naissance

Profession

Résidence actuelle

*Nom (avant le mariage) et prénom(s) de l'épouse

.

*Nom et prénom(s) du mari

.

Signalement

Taille

Cheveux

Couleur des yeux

Nez

Forme du visage

Teint

Signes particuliers

Nom	Enfants accompagnant le titulaire		Sexe
	Prénom(s)	Lieu et date de naissance	
.			
.			
.			
.			

*Biffer la mention inutile.

(Ce titre contient . . . pages, non compris la couverture.)

¹ La phrase entre crochets peut être insérée par les gouvernements qui le désirent.

(3)

Photographie du titulaire et cachet de l'autorité qui délivre le titre.
Empreintes digitales du titulaire (facultatif)

Signature du titulaire

(Ce titre contient . . . pages, non compris la couverture.)